



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

livres

Question écrite n° 2341

## Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication concernant la crise de l'industrie du livre. Les maisons d'éditions connaissent sporadiquement des difficultés liées à la diminution des ventes. Avant l'écoulement d'un certain délai, les oeuvres cinématographiques ne peuvent être proposées, ni à l'achat et à la location en version vidéo ou DVD, ni à la diffusion à la télévision. Or, une telle disposition n'est pas prévue pour l'acquisition des livres par les bibliothèques qui peuvent se les procurer dès leur parution et les proposer au prêt, diminuant d'autant le nombre d'acheteurs potentiels. Il lui demande donc si elle entend prendre en matière de diffusion de livres les mêmes dispositions qu'en matière de diffusion des oeuvres cinématographiques.

## Texte de la réponse

Les principales sources d'information statistique sur le marché du livre confirment que l'édition a connu en 2000 ses meilleurs résultats depuis plusieurs années, en chiffres d'affaires (+ 4,3%) et en nombre d'exemplaires vendus (354 millions d'exemplaires). Cette tendance à la hausse se trouve confirmée, quoique dans une moindre mesure, par les résultats partiels des années 2001 et 2002, ce qui permet d'affirmer que si l'édition connaît des difficultés, l'industrie du livre n'est pas en crise. Par ailleurs, les bibliothèques n'ont cessé d'accroître leur budget d'acquisitions et d'élargir leurs publics : 58 millions d'euros ont été dépensés par les seules bibliothèques municipales pour acquérir 5,7 millions d'ouvrages en 2000, 156 millions d'ouvrages y ont été prêtés à 6,6 millions de lecteurs. Enfin, toutes les études ont montré que l'emprunt en bibliothèque et l'achat en librairie ne s'excluaient pas. C'est pourquoi il n'a pas paru opportun d'inclure dans le projet de loi sur le droit de prêt en bibliothèque de dispositions particulières pour différer les achats de livres en bibliothèques. Il importe en effet que les bibliothèques continuent à offrir à leurs usagers l'accès, y compris sous forme d'emprunts, à une information et une documentation constamment actualisées, dans le cadre de la mission de diffusion culturelle qui est la leur.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Vannson](#)

**Circonscription :** Vosges (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2341

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 septembre 2002, page 3029

**Réponse publiée le :** 11 novembre 2002, page 4174